

# Gérer les congés payés pendant les arrêts de travail suite à la loi de mise en conformité avec le droit européen

La loi mettant en conformité le droit français avec le droit européen en matière d'arrêts de travail et de congés payés définit les nouvelles règles applicables en matière d'acquisition de jours de congés, de report des congés payés non pris du fait d'un arrêt de travail et les modalités d'application rétroactive de la loi. Il est essentiel de bien les comprendre afin de les mettre correctement en application.

## OBJECTIFS

Bien appréhender les différents cas de figure possibles et mettre en application les nouvelles règles posées par la loi

### INTERVENANTS

Me Hugues Lapalus, Avocat  
Cabinet Barthélémy Avocats

### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

### PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module  
et en fonction des places restantes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Mises en situation
- Réflexions de groupe
- Partage d'expérience
- Supports de formation remis

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- certificat réalisation
- Questions orales

## DATE

**Mercredi 29 mai 2024  
de 9H30 à 13H**

Format mixte : présentiel / distanciel  
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin  
75002 Paris

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### 1. Acquisition des droits à congés payés

- L'acquisition et l'exécution du contrat de travail
- L'acquisition et la suspension du contrat de travail
  - AT/MP
  - Maladie
  - Autres causes de suspension

### 2. Absence de prise du congés et période de report

- Principe
- Exception : le report
  - Absence de moins d'un an au terme de la période d'acquisition
  - Absence de plus d'un an au terme de la période d'acquisition
- L'information du salarié sur les droits acquis et la période de report

### 3. Application de la loi dans le temps

- L'effet rétroactif du droit à report
- La prescription

## TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 300 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 500 € HT

## INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris  
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN  
D'INSCRIPTION**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

**ASSISTERA** à la journée de formation : « **Gérer les congés payés pendant les arrêts de travail suite à la loi de mise en conformité avec le droit européen** » le **mercredi 29 mai 2024** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

**en présentiel**       **en distanciel**

*(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)*

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- **soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

**300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

**500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

**Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :**

Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

**Vous gérez vous-même votre budget de formation**

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*